

# FORMATIONS 2018



La case de santé est une association gestionnaire d'un centre de santé polyvalent et d'un Pôle Santé-Droits, l'ensemble ayant pour but **d'assurer un accès le meilleur possible pour tou-te-s aux soins, à la prévention en santé et aux droits**. L'association se réfère pour ses actions aux principes de la promotion de la santé et de la santé communautaire, notamment à la [Charte d'Ottawa](#) (OMS – 1986).

Depuis 11 ans, l'association a développé une expertise en matière d'accès aux soins et aux droits des personnes et en particulier des personnes étrangères.

## Nos formations 2018

- **Le Droit au séjour pour les personnes étrangères malades**
- **La protection maladie:** Cadre général et dispositions particulières aux personnes étrangères (*à jour de la réforme PUMa*)
- **Les personnes immigrées âgées (« chibani-a-s »)** : accompagnement, protection sociale, santé
- **Le droit à la protection sociale des personnes étrangères en France (En partenariat avec le GISTI)**

## Formation partenaire 2018 (dans nos locaux)

- **Entrée, séjour et droits sociaux des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille** (Cette formation qui se déroule dans nos locaux, est organisée et animée par le [CICADE](#), en partenariat avec le [COMEDE](#) (Inscription auprès du [CICADE](#)))

La Case de Santé est enregistré en tant que prestataire de formation sur le numéro<sup>1</sup> : **76310846731**

## Public concerné

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions professionnelles ou militantes, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

## Méthode de travail

Groupe de 20 personnes maximum.

La formation est assurée par un-e formateur-riche professionnel-le de la Case de Santé. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance, la présentation et l'analyse des textes juridiques, mais également, à partir d'une expérience de 11 années de terrain, sur des études de cas concrets choisis parmi les situations de personnes accompagnées à la Case de Santé dans le respect de la confidentialité.

**Pour certains modules de formation, des personnes concernées, ou membres de collectifs d'utilisateur-s de la Case de Santé, assurent une partie de la formation dispensée dans une démarche de santé communautaire.**

---

<sup>1</sup> Cet enregistrement ne vaut pas agrément pas l'Etat



## Coût des formations

150€ par les formations d'une journée

300€ pour la formation de deux journées sur **La protection maladie: Cadre général et dispositions particulières aux personnes étrangères (à jour de la réforme PUMA)**

380€ pour la formation de deux journées sur **La protection maladie**

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

*Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel et en dehors du cadre de la formation professionnelle sont invitées à prendre contact avec la Case de Santé.*

## Lieu des stages

Toutes les formations proposées se déroulent dans les locaux de la Case de Santé, au 17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse. Si vous souhaitez organiser une formation sur site, veuillez prendre contact avec la Case de Santé.

## Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir le formulaire téléchargeable [en cliquant ici](#), puis de l'envoyer par mail à **formation@casedesante.org** ou **par fax au 05 62 27 25 34**

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée à la Case de Santé doit être accompagnée ou suivie de la confirmation de l'accord de prise en charge du fonds de formation.

- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant·e qui le demande.

**Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.**

## Renseignements et inscriptions

### La Case de Santé

17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse  
Téléphone : 05 61 23 62 35 Fax : 05 62 27 25 34  
Email : formation@casedesante.org



# LE DROIT AU SEJOUR POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES MALADES

Durée : 7 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 150€

9 Avril 2018 : 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

## Contenu de la formation

### I. Introduction

1. Histoire
2. Les chiffres
3. Les principes

- Connaître le contexte historique
- Connaître les statistiques
- Connaître les principes du DASEM

### II. Les textes

1. Article L313-11-11° du CESEDA (+ partie réglementaire + informations ministérielles)
2. Le secret médical
3. Les personnes ressortissantes algériennes
4. Les personnes ressortissantes des pays de l'Union Européenne

- Savoir repérer et comprendre les textes applicables
- Savoir analyser les instructions ministérielles
- Comprendre les enjeux autour du secret médical

### III. La nécessité d'une évaluation préalable à la demande

1. L'évaluation du risque de «non bénéfice effectif» du traitement approprié dans le pays d'origine
2. La définition des « conséquences d'une exceptionnelle gravité »

- Savoir informer les personnes demandeuses de la nécessité d'une évaluation préalable à la demande
- Identifier les critères d'évaluation préalable à la demande
- Identifier les ressources
- Savoir orienter les personnes demandeuses vers des référent-e-s susceptibles de contribuer à l'évaluation préalable à la demande

### IV. La demande

1. Démarche et constitution du dossier administratif
2. Etablissement du certificat médical
3. Etablissement du rapport médical par un médecin de l'Ofii
4. L'avis du collège à compétence nationale de médecins de l'Ofii

- Savoir mettre en œuvre la procédure de demande de DASEM
- Identifier les obstacles et acquérir une maîtrise des textes permettant de les surmonter

### V. La décision

1. La carte de séjour temporaire, L'autorisation provisoire de séjour
2. La carte de séjour pluriannuelle (CSP)
3. Le renouvellement
4. Les Taxes
5. Les mesures d'éloignement et recours

- Savoir repérer les textes applicables concernant la décision
- Savoir identifier le type de titre de séjour attendu
- Savoir mettre en œuvre une procédure de demande de renouvellement de demande
- Savoir identifier les taxes applicables
- Connaître les différents types de mesures d'éloignement
- Connaître les procédures de recours

### VI. Les personnes accompagnatrices de malade

1. Les personnes malades mineures
2. Les personnes malades majeures

- Savoir repérer les textes applicables
- Identifier les obstacles et acquérir une maîtrise des textes permettant de les surmonter



---

**VII. Que faire en cas de contrôle par la police et/ou de rétention d'une personne malade étrangère ?**

- Savoir repérer les textes applicables*
- Savoir réagir et mobiliser des ressources*

---

**VIII. Quelles conditions pour accéder de plein droit à une carte de résident de dix ans ?**

- Savoir repérer les textes applicables*
- Connaitre les critères permettant d'accéder à la carte de résident*

---

**IX. Rapport d'observation annuel de la Case de Santé : Le droit au séjour des personnes étrangères malades**

- Avoir un aperçu de la situation du DASEM en Haute-Garonne.*



## LA PROTECTION MALADIE

Contenu de la formation

Durée : 14 heures (2 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 300€

14 et 15 mai 2018 de 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Jour 1	<p><b>I. Introduction</b></p> <p>4. Généralités</p> <p>5. Principes et organisation</p>	<p><input type="checkbox"/> Comprendre les origines historiques, les principes et l'organisation</p>
	<p><b>II. Affiliation à l'Assurance Maladie (à jour de la réforme PUMa en vigueur depuis le 01/01/2016)</b></p> <p>1. « Les portes d'entrée »</p> <p>2. Condition de résidence en France</p> <p>3. Les exceptions à l'obligation de séjour régulier</p> <p>4. Condition de ressources</p> <p>5. Immatriculation</p> <p>6. Délais d'ouverture et rétroactivité</p> <p>7. Durée de la protection et maintien de droit</p> <p>8. Niveaux de prise en charge</p> <p>9. 100% et affection longue durée</p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir analyser les instructions ministérielles et CNAM</p> <p><input type="checkbox"/> Identifier les différents critères d'affiliation à l'assurance maladie</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître les obstacles pour les personnes étrangères</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir constituer un dossier de demande d'affiliation</p>
	<p><b>III. La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) et L'Aide Complémentaire Santé (ACS)</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir situer le dispositif de la CMUC dans une perspective historique</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître les obstacles pour les personnes étrangères</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir constituer un dossier de demande</p>
Jour 2	<p><b>IV. Coordination des systèmes de sécurité sociale européens et La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître les pratiques des caisses et savoir opposer les textes</p>
	<p><b>V. L'Aide Médicale d'Etat (AME)</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir situer le dispositif de l'AME dans une perspective historique</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Savoir constituer un dossier de demande</p>
	<p><b>VI. Le Dispositif de Soins Urgents et Vitaux (DSUV)</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Identifier les obstacles à l'accès au DSUV</p>
	<p><b>VII. Le parcours de soins coordonnés, participation forfaitaire et franchise médicale</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Comprendre les logiques sous-jacentes</p>
	<p><b>VIII. Les transports médicalisés</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Connaître les critères permettant de bénéficier de transports médicalisés</p>
	<p><b>IX. Exercices de mise en pratique</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Mettre en pratique les connaissances acquises.</p>



## LES PERSONNES IMMIGRÉES AGÉES

ACCOMPAGNEMENT, PROTECTION SOCIALE, SANTE

Durée : 7 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 2

Coût : 150€

18 juin 2018 : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Contenu de la formation

<b>I. Introduction : Qui sont les personnes immigrées âgées ? (Histoire, contexte, chiffres)</b>	<input type="checkbox"/> Connaître des éléments de cadrage socio-historique du public <input type="checkbox"/> Connaître les principes du DASEM
<b>II. L'accès des étranger-e-s à la protection sociale : les conditions</b>	<input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables <input type="checkbox"/> Identifier les obstacles et acquérir une maîtrise des textes permettant de les surmonter
<b>III. Focus sur la Carte de Séjour mention « retraité » (dont nouvelles dispositions de l'Article L314-11-11° en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016)</b>	<input type="checkbox"/> Savoir repérer et comprendre les textes applicables <input type="checkbox"/> Etre en capacité de délivrer une information préventive au public
<b>IV. Soins et prévention santé : des besoins spécifiques</b>	<input type="checkbox"/> Appréhender les besoins <input type="checkbox"/> Connaître la législation sur les maladies professionnelles <input type="checkbox"/> Savoir orienter
<b>V. Logement</b>	<input type="checkbox"/> Connaître des éléments de contexte et problématiques liés au logement du public
<b>VI. La perte d'autonomie (APA, Établissements pour personnes âgées)</b>	<input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables <input type="checkbox"/> Savoir repérer les dispositifs <input type="checkbox"/> Savoir orienter
<b>VII. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)</b>	<input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables <input type="checkbox"/> Connaître les règles de contrôle à posteriori <input type="checkbox"/> Savoir délivrer une information préventive au public
<b>VIII. L'aide à la réinsertion familiale et sociale (ARFS) des anciens migrants dans leur pays d'origine (entrée en application en janvier 2016)</b>	<input type="checkbox"/> Connaître le contexte de la création de l'ARFS <input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables <input type="checkbox"/> Connaître les critères permettant d'accéder à l'ARFS)
<b>IX. L'accès « simplifié » à la nationalité française pour certaines personnes retraitées (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016)</b>	<input type="checkbox"/> Savoir repérer les textes applicables
<b>X. Décès, rapatriement</b>	<input type="checkbox"/> Savoir aborder cette question dans le cadre de l'accompagnement <input type="checkbox"/> Connaître les dispositifs de rapatriement
<b>Focus : quand les Chibani-a-s entrent en lutte : Histoire du Collectif « Justice et Dignité pour les Chibani-a-s » (rencontre, film, discussion)</b>	<input type="checkbox"/> Savoir prendre compte la parole des personnes concernées <input type="checkbox"/> Tirer les enseignements d'une démarche de plaidoyer



## LE DROIT A LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Durée : 14 heures (2 jours)

Nombre de formateur : 2

Coût : 380€

8 et 9 octobre 2018 de 09h00 à 12h30 et  
13h30 à 17h00

Formation animée par la Case de Santé, et réalisée en partenariat avec le **gisti**, groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

### Contenu de la formation

Jour 1	<p><b>I. Introduction</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La protection sociale en France</li> <li>2. L'accès des étrangers à la protection sociale : problèmes spécifiques</li> <li>3. La hiérarchie des normes juridiques et l'importance des textes internationaux</li> <li>4. Contenu et objectifs de la formation</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître le contexte historique de la protection sociale des étrangers en France</li> <li><input type="checkbox"/> Connaître les bases légales au niveau international, européen et national</li> <li><input type="checkbox"/> Comprendre la hiérarchie de ces normes</li> </ul>
	<p><b>II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clé</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La condition de nationalité</li> <li>2. La condition de résidence en France</li> <li>3. La condition de régularité de séjour</li> <li>4. La condition portant sur l'entrée des enfants sur le territoire</li> <li>5. La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès à la protection sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier quelles conditions est applicable à quelles prestations</li> </ul>
	<p><b>III. La protection maladie</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Architecture du système et principe de fonctionnement</li> <li>2. Protection maladie : les conditions pour les étrangers             <ol style="list-style-type: none"> <li>A. L'assurance maladie : régime de base de la sécurité sociale, CMUC et ACS</li> <li>B. L'aide médicale d'État (AME)</li> </ol> </li> <li>3. Les autres systèmes de financement des soins             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif pour les soins urgents et vitaux</li> <li>- l'assurance privée obligatoire assortie au visa</li> </ul> </li> <li>4. Cas pratiques</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître le système de la protection maladie</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier les différents critères d'affiliation à l'assurance maladie</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier les autres systèmes de financement des soins</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre en pratique les connaissances acquises</li> </ul>





Jour 2	<p><b>IV. Prestations familiales et prestations assimilées</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Condition de résidence en France de l'allocataire et de l'enfant</li> <li>2. Condition de charge effective et permanente de l'enfant</li> <li>3. Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger</li> <li>4. Condition portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger</li> <li>5. Rétroactivité des droits aux prestations pour les étrangers obtenant le statut de « réfugié »</li> <li>6. Rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès aux prestations familiales et assimilés pour les personnes étrangères</li> <li><input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par la CAF</li> <li><input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours</li> </ul>
	<p><b>V. Revenu de solidarité active (RSA)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Condition de régularité de séjour / condition d'antériorité de résidence</li> <li>2. Cas pratique pour contester la durée de résidence préalable de 5 ans</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès au RSA pour les personnes étrangères</li> <li><input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par la CAF</li> <li><input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours</li> </ul>
	<p><b>VI. Retraites (base et complémentaire), minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La pension de retraite versée par le régime de base de la sécurité sociale</li> <li>2. Les pensions de retraite complémentaire versée par les régimes complémentaires</li> <li>3. Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA)</li> <li>4. Le minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité - ASI)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Connaître les conditions d'accès au RSA pour les personnes étrangères</li> <li><input type="checkbox"/> Connaître les principaux obstacles opposés par les organismes</li> <li><input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours</li> </ul>
	<p><b>VII. Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale : les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Savoir évaluer les possibilités de recours</li> <li><input type="checkbox"/> Savoir mettre en œuvre un recours</li> </ul>



## FORMATION



C  
I  
C  
A  
D  
E



**COUT DE LA SESSION : 380 Euros TTC par personne**  
**DUREE DE LA SESSION : 14 heures réparties sur 2 jours**  
**NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 20 personnes**  
**INTERVENANTS : Laurent Forté (CICADE) et Benjamin Demagny (COMEDE)**

### Entrée, séjour et droits sociaux des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille

#### Première partie :

##### Repères fondamentaux

- ▶ Les étrangers concernés (citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille).
- ▶ Schéma simplifié de la protection sociale en France.
- ▶ Les principes de liberté de circulation et de droit au séjour.
- ▶ Les conditions d'accès à la protection sociale :
  - le principe d'égalité de traitement entre français et citoyens européens.
  - la condition de résidence en France.
  - la condition d'ancienneté de présence.
  - la condition de régularité de séjour.

#### Deuxième partie :

##### L'entrée et le séjour en France des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille :

- ▶ L'entrée en France.
- ▶ Le séjour en France d'une durée inférieure ou égale à trois mois.
- ▶ Le séjour en France d'une durée supérieure à trois mois :
  - l'absence d'obligation de détenir un titre de séjour (et exceptions).
  - les catégories justifiant d'un droit au séjour :
    - les travailleurs et assimilés.
    - les inactifs ayant des ressources suffisantes et une couverture maladie.
    - les étudiants.
    - les membres de famille.
  - le maintien du droit au séjour.
- ▶ le droit au séjour permanent.

#### Troisième partie :

##### Les principes de la coordination européenne des régimes de sécurité sociale.

#### Quatrième partie :

##### Aspects pratiques :

- ▶ Tableau récapitulatif sur le droit au séjour et les droits sociaux.
- ▶ Le recueil d'informations préalable à l'évaluation des droits.
- ▶ Outils et lieux ressources.
- ▶ Cas pratiques.

#### Dates et lieux de formation au choix :

- ▶ **20 et 21 juin 2018 à la Case de Santé, Toulouse**

**Attention, les démarches d'inscription à cette formation se font directement auprès du CICADE ([www.cicade.org](http://www.cicade.org))**